



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 19 AVRIL 2022 DE 10H00 À 16H00  
au Théâtre Scène Nationale de Narbonne

« ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE :  
*Quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable en Occitanie ?* »

Co-rapporteurs : Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ

Avis adopté le 19 avril 2022  
Suffrages exprimés 151, Pour 151, Contre -, Abstention -, Ne prend pas part au vote -

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pandémie de Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dans les vies personnelles des citoyens mais aussi sur l'économie française, 6<sup>ème</sup> économie mondiale.

**Dans cet Avis, le CESER Occitanie a souhaité analyser les différents leviers pouvant être mis en place localement et permettant de créer un contexte favorable au maintien et au développement de l'emploi et des populations dans les bassins de vie et les zones d'emplois d'Occitanie.**

Le CESER propose plusieurs orientations pour guider les acteurs des territoires dans cette recherche d'attractivité et de développement de l'emploi dans les territoires.

La mise en place de modèles de gouvernance plus horizontaux, adoptant une posture plus transversale, suscite une plus grande implication des acteurs locaux dans la construction des politiques locales et contribue à leur acceptabilité. Dans ce sens, les stratégies territoriales doivent tendre vers plus de solidarités et de coopérations entre les territoires pour s'éloigner du paradigme de la mise en compétition (déséquilibrée) des territoires.

**Le CESER tient à appuyer les trois conditions identifiées qui permettent de développer un territoire : d'abord la volonté d'un ou plusieurs leaders soutenant une vision de territoire, ensuite la volonté de considérer tous les acteurs avec la même importance, enfin la nécessité de faire preuve de respect et de solidarité dans le développement du territoire.**

À travers cet Avis le CESER tient à démontrer que malgré les crises passées et à venir, un nouveau récit territorial durable peut s'écrire avec optimisme.

Les préconisations du CESER Occitanie s'articulent autour des trois thèmes suivants, pour guider les acteurs des territoires dans les défis d'aujourd'hui et de demain : la gouvernance et les stratégies territoriales, la cohésion sociale et la solidarité des acteurs, les services comme dénominateurs communs.

#### → TRANSVERSALITÉ DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Le CESER préconise au Conseil régional de systématiser davantage une approche transversale de l'élaboration de ses politiques publiques.**

Le CESER préconise que le Conseil régional contractualise le dialogue et la coopération au sein et entre les territoires. **Il encourage le Conseil régional à promouvoir ces dynamiques de coopérations territoriales. L'Assemblée des Territoires offre à la Région un outil fonctionnel pour permettre ces actions.** Au travers de ce cadre, le CESER préconise à la Région de se placer en chef de file des contrats de solidarité territoriales, **d'y allouer une part de son budget, de participer aux comités de pilotage et de suivi et d'apporter un appui par la mobilisation de ses services.**

#### → RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL POUR LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le CESER soutient toutes les formes de dialogues et insiste sur l'importance qu'ils ont dans la construction de cohésion et de solidarité territoriale.

**Le CESER préconise que le CREFOP utilise sa possibilité légale d'intégrer à ses travaux des représentants des collectivités territoriales.**

**Le CESER préconise au Conseil régional de participer à l'expérimentation des CLEFOP (Comité Local Emploi, Formation, Orientation Professionnelle) comme le fait la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (SREFOP).**

Cet outil, à mettre en œuvre à l'échelle des zones d'emplois, pourrait permettre de recenser les initiatives locales qui pourraient être démultipliées avec un appui administratif et financier. Cela permettrait une analyse plus fine de tous les besoins dans toutes les zones d'emploi de la région, axée sur les formations dans les qualifications dont les territoires et les entreprises ont besoin.

## → SOUTIEN AU SECTEUR ASSOCIATIF

Le CESER considère que les associations sont dans les territoires des actrices incontournables du développement local, autant sur le plan des réponses aux besoins sociaux et sociétaux que dans la création d'activités et/ou d'emplois. Il s'agit de soutenir l'initiative associative, libérer la créativité et l'innovation, et permettre l'émergence de projets répondant aux besoins des territoires.

Le soutien aux têtes de réseau associatives semble de même essentiel pour démultiplier les actions et soutenir et accompagner le tissu associatif dans sa capacité à développer ses projets avec agilité en s'adaptant au plus près aux réalités de chaque territoire.

**Le CESER préconise de favoriser le recours aux subventions via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, le mécanisme des appels à projets ou marchés publics n'étant absolument pas sécurisant pour la pérennité de leurs actions et le maintien des partenariats avec la puissance publique.**

Le CESER constate que les formes juridiques de l'appel à projet ou du marché public peuvent brider les initiatives et innovations territoriales.

**Le CESER propose d'attribuer, par territoire, une « enveloppe de confiance » mobilisable par les associations.**

**Cette enveloppe pourrait être fléchée sur des thématique identifiées par les décideurs locaux et régionaux comme prioritaires pour le territoire. Les actions ainsi soutenues seraient suivies et évaluées afin d'en déterminer l'opportunité de pérennisation voire d'essaimage.**